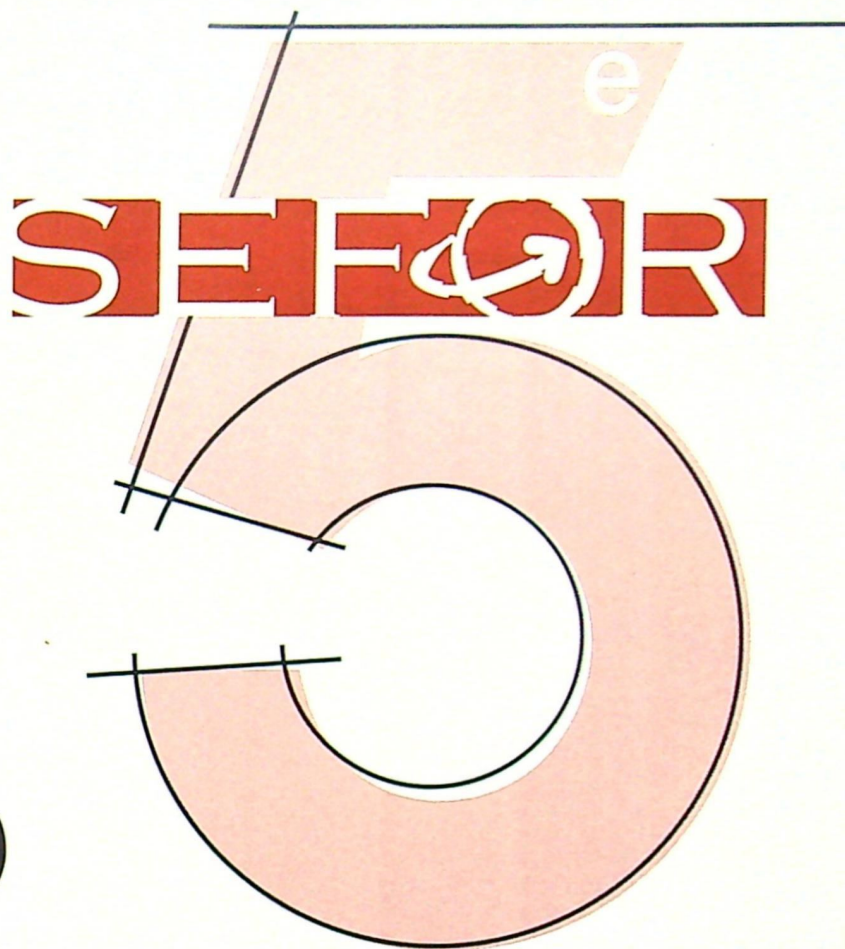


RAPPORT FINAL



ACCT 

CIRTEF

ORGANISÉ PAR
LE CIRTEF ET L'ACCT

DU 19 AU 23 NOVEMBRE 1995
COTONOU, BÉNIN



TABLE DES MATIÈRES

ATELIER JURIDIQUE	4
ATELIER RADIO	6
ATELIER TÉLÉVISION - PRODUCTION/COPRODUCTION	8
ATELIER NOUVELLES TECHNOLOGIES	21
COLLOQUE: Les défis de la pluralité	26
LISTE DES PARTICIPANTS	33

TABLE OF CONTENTS

Madame,
Monsieur,

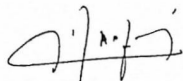
Au nom du CIRTEF, je veux remercier tous les participants au cinquième SEFOR pour leur contribution active à la réussite de cet événement. De l'avis de tous, ce Séminaire de Formation (SEFOR), inauguré il y a cinq ans, remplit avec succès sa mission en offrant aux professionnels de la radio et de la télévision d'expression française un lieu d'échange et de concertation sur des préoccupations et des projets communs.

Ce cinquième SEFOR n'aurait pas été possible sans l'appui de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) qui a collaboré à toutes les étapes de la préparation de cette conférence et en a assumé une part importante du financement. Nous remercions également le Gouvernement du Bénin et l'Office de radiodiffusion-télévision du Bénin pour leur accueil chaleureux. La Communauté française de Belgique (CFB), le Gouvernement du Canada, le Ministère français de la Coopération et la Société Radio-Canada. Ceux que nous pouvons maintenant appeler nos partenaires traditionnels, nous ont offert, encore cette année, un appui irremplaçable.

Vous trouverez, dans ce rapport final, un compte rendu de l'essentiel des discussions et surtout de précieuses conclusions qui serviront à orienter la préparation du sixième SEFOR.

C'est donc un rendez-vous à Genève en novembre 1996.

Le Secrétaire Général du CIRTEF



Abdelkader Marzouki

ATELIER JURIDIQUE

RAPPORT DE SYNTHÈSE ET RECOMMANDATION

Animateurs: Monsieur Pierre-paul Tchindji
Monsieur Simon-Pierre De Coster

L'atelier juridique s'est penché durant ce 5^e SEFOR, sur le rôle que peuvent jouer les organismes indépendants de régulation dans le développement du pluralisme audiovisuel.

Comparant notamment les expériences béninoise, camerounaise, burkinabé, ivoirienne, togolaise, canadienne et belge francophone, l'atelier juridique a pu dégager les lignes de forces suivantes.

Il a constaté que depuis le mouvement de démocratisation de la fin des années '80, la plupart des États ont reconnu dans leur constitution la liberté d'expression et de communication par la voie de la presse et de la radio-télévision. C'est là une condition première, nécessaire et impérative pour envisager l'établissement d'un pluralisme audiovisuel.

Dans le même temps, certains États ont également reconnu, dans la Constitution ou dans la loi, l'existence de Hautes Autorités indépendantes de régulation.

Pour que ces Autorités aient un rôle effectif à jouer dans la régulation du pluralisme audiovisuel, l'atelier a constaté qu'il était nécessaire qu'elle puisse agir à un triple niveau.

1. Ces Autorités de régulation doivent disposer, tout d'abord, d'un pouvoir réglementaire. Sans se substituer au pouvoir exécutif, ces Autorités doivent avoir la faculté d'adopter, par exemple en lieu et place du pouvoir exécutif lorsque celui-ci se trouve en situation de conflit d'intérêt, des réglementations particulières telles que celles relatives à l'organisation des campagnes électorales à la radio ou à la télévision, ou celles relatives à l'expression directe des partis et des citoyens en dehors des dites périodes électorales.
2. Ces Hautes Autorités indépendantes de régulation doivent également disposer d'un certain pouvoir d'administration de l'audiovisuel, sans toutefois se substituer à l'administration elle-même. À ce titre, elles doivent pouvoir intervenir, soit par décisions, soit au moins par propositions faites au pouvoir exécutif dans des domaines tels que les attributions de fréquences disponibles, le choix des opérateurs audiovisuels privés nationaux ou étrangers intéressés par ces fréquences, les conditions à mettre quant à l'utilisation de ces fréquences via par exemple des cahiers des charges. Ce pouvoir d'administration peut encore porter sur le respect de la libre concurrence et des dispositifs anti-concentrationnels établis en vue de préserver le pluralisme, sur la détermination des moyens financiers via, par exemple, les réglementations en matière de publicité ou en matière de répartition des recettes de celle-ci entre les opérateurs publics ou privés, ou enfin sur la désignation des responsables des chaînes publiques.

ATELIER JURIDIQUE (suite)

3. Les Hautes Autorités indépendantes de régulation doivent enfin pouvoir exercer une fonction de surveillance, de contrôle et de sanction, sans bien évidemment, se substituer aux autorités judiciaires seules à même de prononcer des sanctions civiles ou pénales en cas d'infraction. Ainsi, ces Hautes Autorités de régulation doivent pouvoir contrôler les organismes qu'elles ont reconnus, en exerçant un contrôle sur le respect des obligations de leur cahier des charges, sur leur gestion financière, et même sur le contenu de leurs émissions, dans le respect, bien évidemment de la liberté de communication qui prohibe la censure ou contrôle préalable du contenu de la communication. Ce pouvoir de contrôle, pour être efficace, doit enfin être prolongé par un pouvoir de sanction administrative, telle que rappel à l'ordre, suspension, retrait ou abréviation de la durée de la licence, ou encore le cas échéant amendes financières administratives.

Dotées de pouvoir de réglementation, d'administration et de contrôle-sanction, les Hautes Autorités de régulation doivent encore, surtout et avant tout, disposer d'une réelle indépendance pour exercer leur mission de régulation. Cette indépendance doit être garantie essentiellement à un triple niveau.

1. Quel que soit le mode de désignation retenu, les membres de ces Hautes Autorités doivent être indépendants de tous pouvoirs. Ils doivent être des personnes professionnellement compétentes (communicateurs, juristes, publicitaires ...) jouissant d'une personnalité consensuelle, susceptible, en dehors de toute allégeance, de bénéficier de la confiance tant des acteurs de la communication que des pouvoirs politiques, économiques, sociaux et culturels. En outre, ces membres doivent être inamovibles pour la durée de leur mandat et bénéficier de l'immunité pour les opinions émises dans le cadre de leur fonction.
2. L'indépendance doit encore être garantie à travers des moyens de financement propres devant permettre à ces autorités de disposer de moyens humains et matériels, adaptés à leur mission spécifique de réglementation, d'administration et de contrôle-sanction.
3. Enfin, l'indépendance de ces Hautes Autorités de régulation doit être assurée par des règlements et procédures garantissant des décisions rapides et motivées, dans le respect du principe d'égalité des chances des différents acteurs concurrents. L'indépendance doit aussi garantir les règles d'équité et de transparence que requiert une démocratie moderne.

Ainsi conçues, les Hautes Autorités indépendantes de régulation devraient pouvoir relever le défi que le Pouvoir et l'opinion publique attendent d'eux, à savoir assurer les conditions d'un pluralisme effectif tant dans la presse écrite que dans l'audiovisuel aux fins de consolider et vivifier la démocratie.

Pierre-Paul Tchindji
Simon-Pierre De Coster

ATELIER RADIO

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ATELIER RADIO

Animateurs: Monsieur Etienne Séverin
Monsieur Aboulaye Sidibé

Au cours de ses travaux, l'atelier radio du SEFOR 95 a dressé le constat de plusieurs éléments qui supposent des interventions à plusieurs échelons, à la fois pour les organismes de radio, pour les gouvernements et pour le CIRTEF.

Le premier élément est celui des langues nationales qui devraient être accomodées de manière plus imaginative dans les grilles de programmes, notamment par la décentralisation au niveau régional et local.

Il est recommandé également de séparer nettement les fonctions des radios nationales et des radios «rurales», celles-ci étant appelées à utiliser systématiquement les langues populaires de leur public. L'implantation ou le renforcement de radios rurales doit être considérée comme prioritaire. L'atelier radio appelle le CIRTEF à soutenir activement, comme l'a fait l'ACCT, toute action qui vise au développement de ces radios. La clarification linguistique et celle des fonctions des radios nationales et rurales sont considérées comme des éléments majeurs de la qualité des grilles.

D'une manière pratique, l'atelier radio souhaite que le CIRTEF développe les coproductions et les échanges de collaborateurs entre radios (rurales) pratiquant la même langue nationale dans des pays différents.

L'atelier souhaite également que le CIRTEF développe des actions de formation active, basées sur des projets concrets des radios, notamment sur les techniques d'évaluation d'audience, liées aux projets des radios rurales et s'adressant directement aux futurs praticiens. Le concept «d'évaluation participative rapide» paraît être un point de départ.

Au chapitre des coproductions, l'atelier s'est réjoui du succès de la série «Portraits de femmes» et souhaite que le CIRTEF organise la réalisation de deux nouvelles séries sur le thème «Quel est votre héros», série s'adressant plus particulièrement aux jeunes et s'attachant à faire décrire par des jeunes un héros de la culture de leur pays, et «Qu'est-ce qui fait rire chez vous?». L'intention est de permettre à chacune des radios d'approfondir d'une façon plus quotidienne la culture des autres. Une autre série sur le conte populaire dans les différents pays devrait pouvoir être mise sur pied. L'atelier radio demande au CIRTEF de préparer ce dernier projet.

Le deuxième élément de la réflexion est celui de l'ouverture de plus en plus large du paysage radio dans de nombreux pays aux radios privées. Cette ouverture démocratique incite l'atelier à demander au CIRTEF de s'ouvrir rapidement et pleinement aux opérateurs privés.

Cette ouverture est d'autant plus importante que le CIRTEF peut être un des instruments de conscientisation des radios privées à l'importance de leur rôle dans l'ouverture démocratique.

Dans la même ligne, le CIRTEF devrait pouvoir répondre aux besoins de formation des radios privées, pour contribuer à améliorer leur pratique professionnelle, notamment en information. Des exemples récents montrent en effet les dérives que l'inexpérience ou l'absence de déontologie peuvent générer.

Toujours dans la logique de la libéralisation des ondes, l'atelier propose au CIRTEF d'organiser un séminaire sur le service public dans un contexte pluraliste.

Enfin, l'atelier recommande à l'ACCT d'organiser des conférences annuelles des ministres de la communication, sur le modèle des conférences des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) ou de la jeunesse et des sports (CONFEJES). Dans ce cadre, seront débattus les problèmes liés au développement de l'espace audiovisuel.

À propos des nouvelles technologies, l'atelier radio s'est intéressé surtout aux techniques de production numérique (édition et diffusion). L'exemple de la Côte d'Ivoire doit pouvoir être étudié dans d'autres pays du sud.

Pour faciliter la transition, avant d'installer des matériels numériques, l'atelier souhaite que soit étudiée la possibilité d'envoi à la demande vers des radios rurales, de matériel analogique lorsque celui-ci est abandonné par d'autres radios au profit du numérique.

ATELIER TÉLÉVISION – PRODUCTION/COPRODUCTION

RAPPORT DE L'ATELIER TÉLÉVISION

Animateurs: Madame Denise Epoté-Durant
Monsieur Yves Rambeau

L'atelier télévision s'est ouvert par le visionnage d'un élément de la première série «Habitat traditionnel», co-produite par le CIRTEF et 8 télévisions nationales africaines. L'émission visionnée portait sur l'habitat Dogon au Mali. La qualité du document, tant dans sa conception que sa réalisation et sa technique, a été saluée par l'ensemble des participants. Les diffusions de cette série sont déjà prévues sur CFI, TV-5, SRC, SRTQ, la 5ème/ARTE, la NHK et une chaîne américaine. Plusieurs versions linguistiques sont en cours en anglais et en arabe.

Une suggestion de l'ACCT vise à ouvrir ces documents vers le multi-média avec la réalisation d'un CD-ROM notamment. Les participants ont exprimé leur satisfaction de voir un produit du sud reconnu au plan international par les télévisions du nord.

Une demande est formulée pour la rémunération des réalisateurs à l'occasion des cessions de droits de cette série. Le CIRTEF insiste, lui, sur le coût élevé de la série et indique que le revenu des ventes de production participera au financement des séries suivantes.

Une série similaire sur les instruments traditionnels de musique africaine semble rencontrer plus de difficultés au niveau de la production en raison de conditions de tournage plus difficiles et d'une matière moins variée.

Le CIRTEF, après les premiers visionnages, décide de ramener chaque numéro à une durée de 13 minutes. Certains participants s'interrogent sur l'adéquation de cette durée aux demandes des programmeurs du Nord.

Un autre exemple de co-production lancée par le CIRTEF (parure, jeunesse et communication) n'a pas connu de suite. Il apparaît que le lancement conjoint de plusieurs thèmes entraîne une dispersion.

Les échanges d'ordre général au sein de l'atelier font apparaître que les informations produites par les différents organismes ne parviennent pas aux responsables directement concernés. Une recommandation est adoptée dans ce sens.

RECOMMANDATION N° 1

L'atelier télévision a tenu à attirer l'attention du Secrétariat Général du CIRTEF sur les conditions dans lesquelles sont communiquées les informations auprès des télévisions membres, certains courriers semblent ne pas être répercutés auprès des responsables directement concernés.

L'atelier télévision suggère qu'une réflexion soit entamée par le Secrétariat Général dans le sens d'une plus grande fluidité de l'information, qu'il s'agisse de l'information concernant l'activité permanente du CIRTEF, ou de la préparation des rencontres annuelles.

En ce qui concerne la gestion de la production audiovisuelle, l'ACCT publiera très prochainement un guide professionnel intitulé «**Vade Mecum de la direction de production cinéma et télévision**». Cet ouvrage sera remis à titre gratuit aux directeurs des télévisions du sud, ainsi qu'aux directeurs de la production et des programmes, et aux stagiaires ayant pris part aux séminaires organisés récemment par l'EIB dans ce domaine.

À la demande des membres de l'atelier, un tour de table est organisé sur les grilles de programmes des chaînes internationales (TV-5 Europe, TV-5 Afrique, CFI), et des chaînes nationales. D'une façon générale, on constate que les heures de diffusion journalière ont augmenté. Les programmes atteignent 50 à 70 heures par semaine selon les pays et leur taille. La part de production nationale dans les grilles de programmes est en régression (la moyenne se situe à 50/50) pour les raisons suivantes:

- d'une part, l'augmentation du temps d'antenne hebdomadaire s'est faite par le recours aux programmes des chaînes internationales francophones;
- d'autre part, les productions au sens professionnel du terme cèdent du terrain aux débats et émissions d'information en raison du manque, voire de l'absence de moyens financiers.

Une démarche isolée qui va à contre-courant de la tendance générale a été remarquée pour son originalité: la télévision des Seychelles interrompt volontairement ses programmes quotidiennement entre 19:30 et 20:30 pour préserver un espace à la vie familiale.

Le secteur des émissions «Jeunesse» est dramatiquement absent des productions nationales. Une émission de marionnettes traditionnelles produite par le Bénin, et qui a fait l'objet de nombreuses programmations dans les grilles des télévisions africaines, est malheureusement stoppée dans sa production pour des raisons juridiques et financières.

Devant cet état de fait, le groupe invite le CIRTEF à prendre des initiatives pour générer la production d'émissions «Jeunesse».

RECOMMANDATION N° 2

L'atelier télévision demande au CIRTEF de prendre toute mesure permettant la création d'une bourse aux idées pour la production d'émissions «Jeunesse» originales qui font gravement défaut dans la plupart des grilles de programmes. Ces émissions devront faire appel à des concepts simples, peu coûteux, en adéquation avec la culture africaine et interchangeables. Partant de cet acquis, la recherche de co-productions bilatérales, régionales et internationales, devra s'imposer afin de favoriser la création de séries au meilleur coût, à l'exemple de la série des marionnettes du Bénin, du Ghana et du Togo.

Enfin, les stages sur la scénarisation des émissions pour enfants ne devront pas se limiter exclusivement aux femmes.

Dans le droit fil de cette recommandation, le CIRTEF a soumis un projet de production d'une série d'émissions télévisées consacrées aux «Contes et nouvelles de la francophonie». Le projet présenté (voir texte joint) n'a pas recueilli l'assentiment des membres de l'atelier. Il a été jugé comme n'apportant pas de vision originale par rapport à ce qui existe déjà dans les télévisions africaines depuis de nombreuses années. Il est proposé d'engager une nouvelle réflexion sur le concept qui présente, par ailleurs, un indéniable intérêt de conservation du patrimoine africain.

Concernant le Fonds de soutien de l'ACCT, ses représentants ont rappelé aux participants son fonctionnement ainsi que les conditions d'accès. L'ACCT insiste sur l'avenir plus prometteur dont sont porteurs les téléfilms et les productions audiovisuelles, alors que la majorité des demandes émanant de l'Afrique concerne actuellement les productions cinématographiques. L'émergence de productions audiovisuelles de qualité passe par des partenariats multinationaux d'une part, et sud-nord d'autre part.

La nécessité se fait sentir de l'organisation d'un vrai marché régulier d'échange de productions audiovisuelles en Afrique. Le débat s'instaure sur la possibilité d'établir ce marché en alternance avec le SEFOR une année sur deux. Les participants confirment leur attachement au rythme annuel du SEFOR.

ATELIER TÉLÉVISION – PRODUCTION/COPRODUCTION (suite)

RECOMMANDATION N° 3

L'atelier télévision tient à affirmer son attachement à la tenue annuelle des sessions du SEFOR, considérant que l'apport de ce séminaire en terme d'échanges, de dialogue et de formation est capital.

Afin de favoriser la circulation des productions des télévisions nationales, il est important que soit créé un marché d'échange spécifique à l'audiovisuel.

La recherche dans ce sens devra se faire soit auprès d'une manifestation existante ayant fait ses preuves, comme le MICA, en marge du FESPACO, soit dans un autre site ne remettant pas en cause le principe de l'annualité du SEFOR.

À propos de la formation professionnelle évoquée dans différents secteurs d'activités, de nombreux participants ont déploré que les stagiaires formés soient fréquemment, à leur retour dans leur pays, affectés à des activités différentes de celles pour lesquelles ils ont été formés. Les professionnels insistent sur la priorité à donner aux formations sur place (- mais les limites sont celles des infrastructures d'accueil), et semblent préconiser l'établissement d'une sorte de contrat d'objectif entre la société de télévision-employeur, le stagiaire et l'organisme formateur. Ceci afin d'obtenir des retombées concrètes liées directement à la formation dispensée. Cependant, la nécessité de la formation professionnelle est réaffirmée et donne lieu à une recommandation.

RECOMMANDATION N° 4

Les participants à l'atelier télévision réaffirment la nécessité de mettre en oeuvre des programmes pluriannuels de formation pour les professionnels africains.

Les différents bailleurs de fonds sont appelés à s'accorder dans la perspective d'une plus grande cohérence; l'objectif étant de parvenir à une utilisation optimale des moyens.

La séance groupée des ateliers «télévision» et «juridique» a permis d'évoquer les différents statuts des organismes de télévision d'Afrique. Dans la majorité des cas, l'autonomie budgétaire de la télévision n'est pas reconnue, a fortiori celle des services de production. Cette situation empêche les mises en production et donc, à plus forte raison, les chances de co-productions.

Dans les télévisions bénéficiant d'une autonomie budgétaire, y compris dans le secteur de la production, les responsables se sentent démunis sur le plan juridique.

D'où la recommandation N° 5.

RECOMMANDATION N° 5

L'atelier télévision préconise la constitution d'un dossier de synthèse concernant les régimes juridiques des sociétés de télévisions africaines, de manière à favoriser l'information des responsables des chaînes, en particulier ceux des programmes.

Une étude aboutissant à la mise en oeuvre de modèles de contrat-type et de tout document utile en matière de production, co-production, et de diffusion est demandée au CIRTEF. Ces contrats doivent être de nature à favoriser le développement de co-productions multilatérales.

Dans le même ordre d'idée, constatant la nécessité pour chaque télévision de s'attacher les services d'un juriste spécialisé dans le droit de l'audiovisuel, il est demandé au CIRTEF de favoriser la formation spécifique de ces personnels.

Enfin, suggestion est faite au CIRTEF d'organiser un atelier juridique exclusivement consacré aux problèmes spécifiques des droits d'auteur, à l'occasion du 6^e SEFOR.

Bien que confrontés de plus en plus à une concurrence nationale ou internationale, les directeurs de programmes ne disposent pas encore des instruments nécessaires à la connaissance des attentes de leur public, en vue de l'élaboration de leur grille de programmes. Ils demandent la mise en oeuvre d'une véritable structure de mesure et d'analyse dans les différentes télévisions, et ils adressent une recommandation complémentaire au CIRTEF.

RECOMMANDATION N° 6

L'atelier télévision constatant l'absence d'information fiable en matière d'audience et de structure d'auditoire, invite le CIRTEF à se rapprocher d'organismes ayant mené des études de cette nature (CFI, TV-5 Afrique, Coopération française), et à coordonner la réalisation d'un document de synthèse et d'analyse portant sur l'ensemble des pays membres du CIRTEF.

Ce document devra garder un caractère de confidentialité. Il sera destiné à l'usage exclusif de ses membres.

En conclusion aux débats, les participants de l'atelier télévision ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats de ce 5^e SEFOR et demandé l'accroissement de l'implication du CIRTEF en Afrique.

RECOMMANDATION N° 7

L'atelier télévision recommande au CIRTEF et à l'ACCT d'accorder une attention particulière au développement de la coopération avec les pays francophones d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Est.

RAPPORT DU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HABITAT TRADITIONNEL

Animatrice du sous-groupe: Madame Marie-France Lemay

1) COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS

Nous avons d'abord procédé au visionnage et à l'analyse critique en groupe des maquettes des réalisateurs pour les pays suivants: le Canada, le Maroc, le Bénin, la Tunisie et le Niger.

Nous avons discuté des points forts et des faiblesses de chacun, suivi des recommandations en ce qui a trait à la continuation du travail afin de faire les ajustements nécessaires.

Dans un deuxième temps, nous avons visionné quelques documents de la première série pour ensuite discuter des qualités et des traits communs qui apportent une homogénéité à la série dans son ensemble tout en permettant à chacun des documents d'être personnalisés.

Par ailleurs, nous avons discuté avec les réalisateurs de la post-production à venir. La production est envisagée à partir de février 1996 à la cellule de Cotonou.

Dans cette session de post-production, les aspects techniques ont d'abord été abordés; aspects techniques lors des tournages et aspects techniques sur un banc de montage. Un certain nombre de problèmes techniques «types» qui sont fréquemment rencontrés au stade de la post-production dûs à une gestion inadéquate des time-codes lors des tournages et des copiages d'originaux ont été étudiés, de même que les cas «types» de problèmes avec le son enregistré au tournage. Il arrive parfois que la prise de son pour l'ensemble d'un tournage soit inutilisable pour une mise en ondes internationale.

Pour venir en post-production, les réalisateurs doivent arriver avec certains éléments clefs dont une maquette déjà très avancée avec les time-codes des plans incrustés à l'image, les listes complètes de montage pour l'image et pour le son, et, bien sûr, les originaux, bien protégés des chocs, de la poussière et du climat. Nous avons expliqué chacune de ses étapes tant dans sa méthodologie de travail que dans ses aspects techniques.

Pour terminer, la démarche en post-production a été établie et expliquée pour chaque étape: le maquettage, le montage visuel final, le montage audio, l'enregistrement du commentaire, le mixage final et les copies afin de livrer un document de qualité et conforme aux standards internationaux.

ATELIER TÉLÉVISION – PRODUCTION/COPRODUCTION

RAPPORT DU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HABITAT TRADITIONNEL (suite)

Mentionnons également qu'une documentation détaillée a été distribuée sur les divers aspects techniques et méthodologiques cités ci-haut.

En dernier lieu, les réalisateurs ont assisté avec intérêt à la démonstration technique tenue dans le cadre de l'atelier sur les nouvelles technologies; ils ont par ailleurs dressé une liste d'idées de sujets pour une troisième série sur l'habitat traditionnel ainsi qu'une liste d'idées de thèmes généraux pour une nouvelle série où plusieurs idées intéressantes ressortent. Puis le groupe a formulé ces recommandations générales.

2) COMPTE RENDU DE L'ANALYSE CRITIQUE DES MAQUETTES ET PLAN DE TRAVAIL POUR CHACUN

CANADA - MARIETTE PILON

- Il est à noter que le sujet pour le Canada n'est plus celui de l'habitat Inuit mais plutôt celui des maisons communales des autochtones Kwakiutls.
- Étant donné le changement tardif du sujet, la réalisatrice n'a pas terminé son tournage et nous a donc présenté un résumé condensé narratif et visuel de 5 minutes sur le sujet.
- Le plan de travail recommandé pour le Canada est le suivant:
 - l'utilisation de films d'archives (domaine public) est essentiel à la mise en situation et la compréhension du sujet traité
 - poursuivre le tournage en fonction du synopsis général ainsi que des recommandations suivantes:
 - réduire et donc alléger le commentaire qui était trop dense
 - rechercher un équilibre dans la structure et le contenu entre l'habitat et ce qui s'y rattache (culture, cérémonies, mythes et traditions)
 - dans cette perspective, développer davantage les séquences sur l'habitat même
 - travailler une conclusion
 - porter une attention particulière à l'éclairage pour les scènes d'intérieurs et/ou de nuit.

MAROC - NAJIB BOUTBAIB

Il est à noter que le matériel était déjà tourné depuis la première série et que par conséquent la maquette est déjà avancée. La qualité visuelle du document est remarquable, cependant un manque d'images illustrant les habitants est ressenti mais il faut noter que l'accès à tourner les gens dans l'habitat est très limité, voire même impossible.

ATELIER TÉLÉVISION – PRODUCTION/COPRODUCTION

RAPPORT DU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HABITAT TRADITIONNEL (suite)

Le plan de travail recommandé pour le Maroc est le suivant:

- intégration de l'aspect humain dans le document par le biais d'images qui ont été tournées dans le souk et sur le folklore local ainsi que par le biais de la bande sonore
- travailler une conclusion
- développer davantage le texte du commentaire.

COTE D'IVOIRE - JACQUES ZINTA

Les élections qui se déroulent actuellement en Côte d'Ivoire ne permettent pas le tournage immédiat du document et il faudra attendre la fin des élections régionales. Pour les mêmes raisons, le réalisateur n'a pu faire son repérage, ce qui a limité considérablement les discussions relatives à son document.

Le plan de travail recommandé pour la Côte d'Ivoire est le suivant:

- repérage et tournage en janvier 96
- maquettage en février 96 avant de se présenter à la cellule de Cotonou

BÉNIN - ROGER NAHUM

- il est à noter que le sujet traité ici relève largement du passé historique des afro-brésiliens
- que les habitations afro-brésiliennes ne sont plus habitées par les afro-brésiliens et que le mode de vie traditionnel est, à toute fin pratique, inexistant (révolu)
- il est également à noter que le tournage doit être poursuivi afin d'obtenir toute la matière nécessaire au montage du document et afin de refaire les prises sonores, le son n'étant pas conforme aux standards de diffusion internationale.

Le plan de travail recommandé par le Bénin est le suivant:

- poursuivre la recherche et le repérage afin de tourner certains éléments essentiels tels que photos, illustrations, gravures et statues relatives au sujet
- reprendre tout le son nécessaire
- porter une attention particulière à la qualité de l'image (cadrage, éclairage, composition)
- retravailler la structure du document et l'équilibre entre ses différentes composantes (passé historique, habitation, communauté, folklore)
- retravailler la maquette suite au tournage additionnel.

TUNISIE - FATMA SKANDRINA

- il est à noter que le sujet est vaste et ne s'en tient pas uniquement à l'habitation au sens strict du terme
- il est à noter que bien que la maquette présentée soit exhaustive, un tournage additionnel est envisagé pour quelques éléments clés
- il est à noter que la qualité du son ne rejoint pas les standards de diffusion internationale et que cet aspect aura à être retravaillé.

Le plan de travail recommandé pour la Tunisie est le suivant:

- tournage visuel et audio à poursuivre
- retravailler la structure narrative du document en simplifiant et en réduisant le contenu et le commentaire qui sont trop chargés
- développer davantage l'habitation familiale
- retravailler la maquette en tenant également compte du rythme tant visuel que sonore.

NIGER - IBRAHIM LABO

- il est à noter que la maquette est à un stade avancé et que la qualité visuelle et particulièrement sonore du matériel est remarquable.

Le plan de travail recommandé pour le Niger est le suivant:

- retravailler la maquette en soignant les raccords et les liaisons, en réduisant l'introduction et en retravaillant une conclusion
- penser à intégrer la notion de «transhumance» de façon à ce qu'elle soit plus présente dans le document
- retravailler le montage de la séquence du charmeur de serpent
- faire attention aux transitions jour/nuit qui sont trop brusques.

En conclusion, voici quelques recommandations qui s'appliquent à l'ensemble des documents réalisés:

- retravailler les introductions, c'est-à-dire les mises en situation des sujets
- retravailler les conclusions
- prévoir les titres des séquences ainsi que leurs transitions
- prévoir la durée pré-déterminée des génériques d'ouverture et de fermeture
- travailler les bandes sonores de façon imaginative.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

1. Dans le but d'améliorer la qualité des productions futures, de même que pour éviter certains problèmes techniques qui parfois consomment beaucoup de temps en post-production tandis que le travail à cette étape devrait être uniquement axé sur le contenu, le groupe recommande au CIRTEF que la documentation écrite qui leur a été distribuée lors de l'atelier soit envoyée avec le dossier des synopsis et donc avant les tournages, cette documentation portant en partie sur des techniques applicables au moment du tournage.
2. La première et la deuxième série de l'habitat traditionnel ont révélé certains problèmes entre la production et la direction des télévisions, notamment la difficulté parfois d'accéder aux fonds alloués pour les tournages. Voici quelques suggestions dans l'espoir de faciliter les démarches:
 - Rédiger les ententes entre le CIRTEF et les télévisions avec le maximum de détails possibles en ce qui a trait aux engagements et aux responsabilités des télévisions, tels qu'une liste complète des membres de l'équipe de tournage, du matériel technique, des véhicules, du nombre de jours de tournage, du nombre de jours de repérage et des frais de mission s'y rattachant, du pourcentage alloué aux imprévus, du pourcentage alloué à la mise en scène. Donc d'aller vers une meilleure planification budgétaire de chacun.
 - Le groupe recommande également que le CIRTEF et les télévisions s'entendent pour que ces dernières avancent les fonds nécessaires aux repérages.
 - Par ailleurs, et tirant profit de l'expérience acquise lors de la première série, le groupe recommande que le directeur de production du CIRTEF soit présent aux tournages, qu'il y vienne avec les cassettes vierges et les fonds, que ceux-ci soient remis à la télévision et que le réalisateur soit mis au courant de l'arrivée des fonds.
3. Toujours dans le but d'améliorer les valeurs de production et donc la qualité de l'ensemble des projets, de même que pour tenter de minimiser certains problèmes auxquels les réalisateurs peuvent faire face, le groupe recommande une mise en contact entre les réalisateurs et le directeur de production du CIRTEF dès l'envoi des synopsis. Ainsi, déjà au stade de la pré-production, le directeur de production pourrait offrir une certaine disponibilité pour aider, conseiller et encadrer ceux qui le désirent et ce bien entendu, toujours en se rapportant au CIRTEF.
4. Pour terminer, le groupe ayant eu la chance de se trouver sur les lieux de la cellule de post-production avant d'y travailler, a pu y constater le confort et l'efficacité des lieux, la qualité du matériel technique, des techniciens, formateurs, monteurs, mis à leur disposition. L'ensemble des réalisateurs est extrêmement motivé, dédié et soucieux de produire une série de qualité exceptionnelle à tous les niveaux. Notons que le groupe souhaiterait l'installation d'un petit frigo à la cellule de Cotonou afin d'y stocker de l'eau et des boissons rafraîchissantes à leurs frais bien entendu.

IDÉES DE SUJETS POUR UNE NOUVELLE SÉRIE

- musiques et danses
- cicatrices raciales et tatouages
- masques et légendes de l'origine des peuples
- mythes et légendes
- l'Homme et l'environnement
- les bijoux traditionnels
- masques et danses
- les jeux traditionnels des enfants
- la cuisine
- le mariage
- les tenues traditionnelles
- les métiers traditionnels
- la médecine traditionnelle
- Nigerama: Vie et Traditions (6 épisodes) Ibrahim Labo

IDÉES DE SUJETS POUR L'HABITAT TRADITIONNEL

- Niger: L'habitat des riverains du fleuve
L'habitat de l'homme Toubou
- Guadeloupe: La case traditionnelle
- États-Unis: L'habitation en Louisiane
- Côte d'Ivoire: Les Soukalas (habitations du nord-est du pays)
Les cases de l'ouest de la Côte d'Ivoire
- Canada: Les Inuits
Les tee-pee
Les maisons traditionnelles québécoises

ATELIER TÉLÉVISION – PRODUCTION/COPRODUCTION
RAPPORT DU SOUS-GROUPE DE TRAVAIL SUR L'HABITAT TRADITIONNEL (suite)

Bénin: Les Tata Somba (ethnie du nord)

- retravailler la structure narrative du document en simplifiant et en réduisant le contenu et le commentaire qui sont très chargés. Attention au trop-plein d'information
- développer davantage l'habitation familiale
- retravailler la maquette en tenant également compte de l'équilibre et du rythme de manière tant visuelle que sonore
- reprendre tout le son nécessaire en tournage
- porter une attention particulière à la qualité de l'image (cadrages, éclairages, composition)
- retravailler la structure du document et l'équilibre entre ses différentes composantes (habitation, historique, communauté, folklore)
- retravailler la maquette suite au tournage additionnel
- repérage (janvier)
- tournage (janvier)
- maquettage (février)



ATELIER NOUVELLES TECHNOLOGIES

Animateurs: Monsieur Mongi Chaffai
Monsieur Roger Roberts

Plus ou moins 15 personnes, six pays africains représentés (Tchad, Togo, Bénin, Mali, Cameroun et Niger).
Cinq ateliers dont un commun avec la télévision et un autre avec la radio.

En ce qui concerne l'évolution, nous avons développé les aspects théoriques ainsi que les conséquences pratiques sur le plan de l'acquisition, de la post-production et enfin de la diffusion.

En parallèle à l'atelier, la société EVS (Belgique) présentait une unité de stockage et de diffusion d'images numérisées.

L'atelier a visité la télévision béninoise et la cellule du CIRTEF. Nous avons failli voir une connexion internet à l'hôtel Sheraton.

Les participants ont reçu les documents suivants:

- | | |
|--|------------|
| - les nouvelles technologies audiovisuelles | M. Chaffai |
| - situations de la radiodiffusion sonore terrestre | M. Chaffai |
| - les nouvelles technologies (Titan) | M. Roberts |
| - hauts débits et multimédia (SOTELEC) | A. Ganne |

Enfin, une remarque de fond concernant l'intitulé où le titre d'Évolution technologique serait plus judicieux pour les ateliers à venir.

Atelier n° 1

La première session s'est tenue le lundi 20 novembre 1995; elle a été consacrée à l'exposé fait par M. Chaffai sur les développements intervenus durant ces dernières années dans le secteur de l'audiovisuel, développements qui ont conduit à l'introduction des techniques digitales dans la production et la diffusion des programmes sonores et visuels.

Après avoir décrit les procédés d'échantillonnage et de quantification des signaux, l'orateur a analysé les valeurs de débits bruts obtenues, valeurs jugées trop élevées, donc difficilement exploitables, compte tenu des moyens existants ou prévisibles, tant en production qu'en transmission. D'où la nécessité d'opérations de compression de ces débits, opérations découlant tout naturellement des constats suivants:

- pour les signaux sonores: existence d'effets de masque dûs au fait que la sensibilité de l'oreille dépend des fréquences du signal et du niveau sonore global;
- pour les signaux visuels: existence d'une forte redondance aussi bien à l'extérieur qu'une image que lors du passage d'une image à l'autre;

ATELIER NOUVELLES TECHNOLOGIES (suite)

- des taux de compression plus ou moins élevés peuvent être atteints selon les applications, sans dégradation gênante de la qualité. Les débits sont ainsi ramenés de 700Kb/sec à 100Kb/sec pour une voie monophonique de haute qualité, et de 170Mb/sec à 10, voire à 5Mb/sec pour des images de qualité standard, équivalentes à celles du pal ou du Secam.

Lors de la diffusion, il est possible de choisir le type de modulation compte tenu des particularités de chaque service, ainsi que de l'efficacité spectrale et du rapport signal sur bruits recherchés.

L'exposé a été suivi d'un débat largement ouvert à tous les participants. Ce qui a permis de dégager les avantages suivants découlant de la technologie numérique:

- possibilité de réception par des postes portables et même mobiles;
- exploitation des réseaux d'émission en mono-fréquence dans le cas où le procédé O.F.D.M. serait retenu;
- existence d'une approche hiérarchique permettant à des téléviseurs de qualité standard d'accéder à une résolution réduite codée à l'origine en H.D.;
- possibilité de diffuser grâce à la compression de plusieurs programmes numériques dans un canal d'émission configuré initialement pour un programme analogique.

Atelier n° 2

La deuxième session était consacrée à la normalisation intervenue sur le plan de la transmission numérique au niveau mondial en matière de codage source (compression numérique), et au niveau européen en matière de codage de canal (modulation).

En utilisant une approche multimédia les participants ont analysé les avantages de l'intégration et de la transmission numérique, les différents composants des systèmes MPEG, le terminal numérique et notamment ses composants cryptages et interactives.

Atelier n° 3

La troisième session concernant l'intégration du numérique dans la chaîne de production à la recherche de la qualité ou du zéro défaut.

La transmission numérique va assurer vers le foyer du téléspectateur une diffusion de qualité au sens ou comparativement à la diffusion analogique, elle est moins fragile, se dégrade moins, se contrôle mieux et assure ainsi une meilleure qualité de réception, tant sur le plan de l'image que du son. Cette qualité va se retrouver également dans les produits de grande distribution. Disque Vidéo Numérique et Lecteur, que les industriels s'apprentent à mettre sur le marché (7 octobre 1996).

ATELIER NOUVELLES TECHNOLOGIES (suite)

Ainsi pour son divertissement particulier le téléspectateur pourra goûter à la qualité, image et son stéréo, dolby, prologic.

Aussi les télévisions du monde entier vont-elles devoir répondre avec une attention soutenue à la qualité que le téléspectateur initié attendra de toute émission télévisée.

L'introduction du numérique brique par brique permettra le redéploiement des emplois dû à la rationalisation des emplois induite par le numérique.

Dans un premier temps, il faut recommander l'acquisition de stations pour digitaliser les signaux vidéo et son analogiques, et de stations de montage virtuel, attendu qu'elles existent déjà. En sortie de montage virtuel, il est possible de conformer en vidéo conventionnelle. La brique suivante à intégrer devrait être la librairie d'archivage ou stockage pour l'encodeur et le serveur de diffusion. Il apparaît donc qu'une adaptation à cette technologie numérique doive se faire de façon progressive. Cette formation devant se faire sur le terrain, en Afrique, et non dans un environnement aseptisé en Europe. Il ressort qu'une attention particulière et prioritaire devra être portée sur la formation ou le recyclage des emplois de captation, image et son, et les emplois connexes à la captation. La formation devra être assurée parallèlement pour l'exploitation des briques numériques mises en place dans la chaîne de production. Cet effort continu, contribuera à tendre vers l'objectif à savoir la recherche de la qualité.

Atelier n° 4

La quatrième session prévoyait un atelier commun avec celui de la télévision. Ici la théorie a cédé la place à la pratique. En effet par groupe de cinq personnes, les personnes ont pu manipuler un outil de stockage et de montage d'images numériques comprimées en JPEG.

L'objet de cette manipulation était de démontrer la facilité d'utilisation de l'outil (image par image, stockage de séquences, assemblage de plusieurs plans, montage en parallèle et diffusion automatique).

Il n'y a pas eu de débats communs sur les nouvelles technologies entre les deux ateliers.

Atelier n° 5

La cinquième session, commune avec l'atelier radio, a été consacrée à l'introduction progressive des techniques numériques en production et en diffusion.

Après avoir rappelé l'historique de l'évolution du système depuis l'apparition du disque compact jusqu'à la présentation des normes de compression de signaux (codage à la source) et de modulation de l'émission, les experts des deux ateliers ont largement débattu des conséquences de l'introduction du système appelé DAB: qualité améliorée,

charges d'investissement plus réduites comparativement aux équipements analogiques facilités d'exploitation (particulièrement en post-production, en stockage et archivage), possibilité d'utilisation de réseaux d'émission terrestres en mono-fréquence, suppression des défauts dus aux trajets multiples qui sont très sensibles en FM, possibilité de couverture intégrale des zones d'ombres en combinant la diffusion terrestre avec la diffusion par satellite; cela suppose évidemment l'existence sur le marché de récepteurs portables communs aux deux modes de diffusion terrestre et satellitaire, à des prix abordables.

Recommandations

1. Les participants souhaitent la mise en place d'un réseau permanent d'informations concernant l'évolution technologique. Le serveur pourrait être situé au niveau de l'Europe (hébergement CIRTEF), et alimenté par différents experts. Une connexion locale de chacune des télévisions au réseau internet permettrait de réaliser non seulement l'échange d'informations techniques mais aussi de faire de l'échange de matériels.
2. Les participants souhaitent également la mise sur pied d'un atelier de formation à l'informatique et d'un autre atelier destiné à former des responsables à la gestion des ressources d'une télévision.
3. Comme il s'agissait d'une évolution, il est permis de rêver et notamment d'étudier la possibilité de mettre sur pied des bouquets de chaînes africaines numériques. Ceci permettrait de réduire considérablement le coût du satellite et résoudre le problème de TV5 AFRIQUE qui pourrait être le programme «vitrine» du bouquet.

En conclusion: certains participants ont souligné que si l'évolution technologique induit un certain coût, le retard technologique en impliquait tout autant.

ATELIER NOUVELLES TECHNOLOGIES (suite)

Ont participé à cet atelier:

Belgique-RTBF	M. Roger Roberts	Chef de production
Radio béninoise (Cotonou)	M. Grégoire Gbenougan	Chef du service technique
Radio béninoise (Parakou)	M. Alphonse Kemado	Chef du service technique
TV béninoise	M. Barnabé Zoundokpe Mme Philomène Osho M. Pascal Déjbouré M. Michel Biao	Chef du centre technique vidéo Monteuse Monteur Cher du service technique
Cameroun-CRTV	M. Ebaya Tanga	Directeur technique
France-France3	M. Alain Ganne	Chargé de mission
France-RF1	M. Antoine Yvernauld	Chef du service Échanges et Créations
Union R-TV privée malienne	M. Almany Touré	Président
Niger-ORTN	M. Issouf Zoudi	Directeur général
Sénégal-ORTS	M. Guila Thiam	Directeur général
TV Tchadienne	M. Dji-Andngar Ngarsetti	Chef du service technique
TV tongolaise	M. Kokou Soumsa	Chef du service technique
Tunisie-ERTT	M. Mongi Chaffai	Ingénieur-Conseil

COLLOQUE - LES DÉFIS DE LA PLURALITÉ

1^{re} PARTIE : LES POLITIQUES DE PROGRAMMATION : FINALITÉS

Animateur : Monsieur Serge Théophile Balima

ÉCONOMIE DU DÉBAT

1^{re} PARTIE

Objet : échanger les points de vues sur les Stratégies de programmation et les perspectives d'avenir :

- L'explosion de la communication audiovisuelle pose avec acuité le problème de concurrence, voire de la survie des médias à l'échelle nationale.
- Urgent de réfléchir sur notre espace francophone menacé à la fois par l'emprise et l'entreprise anglosaxones sur la production et la diffusion.
- Les flux Nord/Nord présentent déjà des inégalités troublantes. Et les flux Nord/Sud, quant à eux, dominent les cultures des pays du Sud et balaient les idéautés nationales.
- Au nom du marché et de la liberté que peuvent faire les Radios et TV du Nord et du Sud face à cette situation ?
- Quelle stratégie de programmation pour faire face à la concurrence qui s'impose à nous?
- Comment allons-nous à la conquête de nos publics nationaux dans le nouveau contexte de concurrence tous azimuts ?
- Les pays du sud sont-ils capables de créer, d'imaginer des voies de solution viable après plusieurs dizaines d'années d'expérience en matière de Radio et de TV ?
- Ces pays, après avoir formé des centaines de professionnels, sont-ils à même d'assurer une programmation intéressante pour les publics ?
- Les pays du nord ont-ils toujours la capacité de créer des performances audiovisuelles qui leur permettent de résister à l'emprise de l'Amérique du Nord ?

COLLOQUE - LES DÉFIS DE LA PLURALITÉ (suite)

- Les responsables de chaînes de Radio et TV ont-ils modifié leurs conceptions et leurs grilles des programmes ?
- Qui sont les publics des chaînes internationales ? Qui a accès au contenu des messages audiovisuels qui tombent du ciel ?
- Ces programmes transnationaux intéressent-ils vraiment le large public ?
- De quelle façon a-t-on intégré l'évolution sociologique des publics dans la confection des grilles de programmation ?
- L'Avenir/Scepticisme dominant :
- Quelle chaîne publique et privée demain ?

DENISE ÉPOTÉ-DURANT TV5

TV5 Afrique n'est pas en soi confrontée à la concurrence. On sert de laboratoire. Le problème est d'abord un problème de production. Les télévisions d'État n'ont pas les moyens de produire, la culture n'étant pas une priorité pour les gouvernements. Très peu de télévisions nationales nous aident. Nous avons favorisé l'émergence d'un secteur privé.

Avant le décrochage africain (deux heures par semaine le vendredi) et avant l'arrivée de la technologie de diffusion MMDS (implantée par les canadiens), TV5 était une chaîne pour l'élite. MMDS a démocratisé l'accès à TV5.

ÉMILE DÉSIRÉ OLOGOUDOU (ORTB)

Il faut relever le défi de la concurrence, d'abord au niveau national : comment faire pour que l'ORTB ne soit plus le seul diffuseur national. Il faut ouvrir les portes aux radios privées et associatives. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et la Communication y voit. Il faut se mettre ensemble pour discuter du passage.

Nous avons nos spécificités. Exemple : nous cherchons à couvrir l'ensemble du territoire et notre problématique est la «problématique de ce qui est national». Il y aura naissance d'une déontologie adaptée au contexte. Il ne s'agit pas d'imposer des principes universels. Le domaine des langues nationales entraîne une dynamique particulière. Il y a nécessité de se faire comprendre de nôtres et d'informer les nôtres. Nous savons actuellement ce que le public veut. Faute de moyens, nous répondons à 40% au plus des désirs de la population. Le multipartisme fait que les gens veulent avoir accès aux ondes publiques.

ABDOULAYE SIDIBÉ (ORTM)

Au Mali, nous avons passé le cap de la libéralisation. Il y a chez nous déjà 40 radios privées ou associatives. L'ORTM a même créé une nouvelle chaîne F.M. Les télévisions nationales sont trop sollicitées par les pouvoirs publics. On doit déployer des efforts considérables pour couvrir les activités gouvernementales. Les autorités nous accaparent mais ne nous donnent pas les moyens pour faire face à cette concurrence.

Grâce à l'analphabétisme et aux langues nationales, le risque de la concurrence est moins grand en Radio. Le manque de moyens fait que nous avons des difficultés à offrir au public ce qu'il veut. Nos cahiers de charge nous obligent à faire des émissions qui ne sont pas rentables. Les chaînes privées vont se contenter de ce qui est rentable alors que les chaînes publiques vont répondre aux attentes de tous.

Si nous pensons qu'il faut faire comme le Nord mais sans les moyens, nous échouons. Je ne suis pas du tout pessimiste. Avec la démocratisation, nous sommes en train de nous organiser. Il faut sensibiliser les autorités.

Le pluralisme radiophonique fait toujours avancer la démocratie. Avec la radio privée, tous les actes du gouvernement sont analysés et critiqués.

ETIENNE SÉVRIN (RTBF)

La situation des petits pays d'Europe est assez comparable à celle des pays du Sud. Nous avons réagi en redéployant nos forces avec cinq chaînes publiques francophones. La crise financière est très importante mais il y a toujours un avenir pour la télévision et la radio publique.

Les solutions ne valent que pour les endroits où on les a créées. La meilleure façon de résister, c'est de garder sa spécificité.

- information indépendante de tous les pouvoirs et de tous les partis politiques ;
- être « attractifs » ;
- être à la hauteur de ce que font les autres avec une couleur belge francophone.

RENÉE FLAMENT (CFI)

CFI permet aux télévisions du Sud de diversifier leurs sources de programmes. Nous n'imposons rien, nous proposons.

Nous essayons de tenir compte des attentes des directeurs de programmes des télévisions africaines. Notre banque comprend des émissions africaines.

Je souhaite que l'apport de CFI dans la programmation des télévisions du Sud soit de 10% plutôt que 60 ou 70. De banque de programmes, CFI est-elle devenue une chaîne qui concurrence les télévisions africaines ? Entre 8h00 et 18h00, CFI ne ressemble pas du tout à une chaîne comme les autres. Après 18h00, nous offrons des programmes « franco-français » aux expatriés.

COLLOQUE - LES DÉFIS DE LA PLURALITÉ (suite)

ABDELKADER MARZOUKI (CIRTEF)

La télévision n'est pas uniquement l'information. Il faudrait faire plus de coproductions régionales et plus d'échanges.

Le CIRTEF a été créé comme un outil de coopération. Nous ne faisons que ce que vous voulez qu'on fasse. Nous avons apporté un appui aux productions nationales.

2^e PARTIE : LES RESSOURCES FINANCIÈRES : LE PARTAGE

Animateur : Monsieur Serge Théophile Balima

2^e PARTIE

ÉCONOMIE DES DÉBATS SUR LES RESSOURCES FINANCIÈRES

- Comment faire pour financer des projets publics et privés en matière de radio et de télévision à un moment où les marchés sont ouverts à la concurrence ?
- Y a-t-il des bailleurs de fond aujourd'hui dans ce secteur ?
- Comment les pays africains, confrontés à des problèmes de sous-développement peuvent-ils occuper leurs propres marchés intérieurs pour rendre leurs radios et télévisions viables ?
- Publicité, redevances, sponsoring, vente de produits dérivés... sont-ils des solutions d'avenir ? Et dans quelles conditions ?
- Médias publics et médias privés peuvent-ils exploiter les mêmes situations sans inconvénient pour leurs missions respectives ?
- Quelle forme de répartition des revenus, il faut trouver pour assurer à la fois l'indépendance et le développement des radios et TV ?
- Les subventions de l'Etat peuvent-elles garantir indépendance et égalité ? Et de quelle manière et dans quelles conditions ?
- Les solutions africaines en matière de redevance posent des problèmes à la fois de droit financier et d'efficacité. (Faut-il percevoir un impôt à la source à partir du salaire des fonctionnaires ? Faut-il imposer une taxe audiovisuelle sur la consommation d'électricité ? Est-ce juridiquement défendable ? Faut-il que ces prélèvements transitent par le Trésor public ou qu'ils soient directement reversés aux organismes de radio et de télévision ?)

COLLOQUE - LES DÉFIS DE LA PLURALITÉ (suite)

- La publicité peut-elle être une source de financement pour tous les pays du Sud ? Avec la faiblesse des tissus économiques et industriels, le marché publicitaire n'est-il pas très limité ?
- De quelle façon faut-il gérer les modes de financement dans les radios et télévisions ?
- Qui doit répartir les revenus collectés et sur quels critères ? Quelle aide publique pour les radios et télévisions privées ?
- La mesure de l'audience est-elle une bonne base de répartition des revenus ? Pour les pays du Nord et pour les pays du Sud ?
- L'audimat incite-t-il à des productions de qualité ?
- Comment les radios et télévisions peuvent-elles générer des ressources suffisantes pour survivre face à la concurrence ?
- Les redevances doivent-elles être attribuées aussi au secteur privé ?
- Existe-t-il un avenir pour le financement en matière de Radio et de Télévision ?
- Les pauvres ne seront-ils pas condamnés au silence audiovisuel ?

ALMANY SAMOTY TOURÉ, (URTEP)

Il y a au Mali trop de radios pour le marché de la publicité. Il faut établir une typologie des radios et décider lesquelles auront accès à la publicité et lesquelles auront droit à l'aide de l'État.

Dans les pays où il y a des radios de proximité, ce sont ces radios qui offrent le service en langues nationales mieux que la radio nationale.

La publicité qui vient du Nord (même celle d'Air Afrique) est réservée en exclusivité aux chaînes internationales (RFI, Africa No1). Pourtant, nos radios sont plus écoutées. Il faut sensibiliser les « annonceurs » à cette réalité.

ROBERTS LOMBAERTS, (ACCT)

Le Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud est un instrument de financement pour les télévisions africaines. L'ACCT accorde aussi des budgets très importants au dossier des radios rurales.

Il faut multiplier les sources de revenus (ex : une partie des bénéfices des télécommunications). L'avenir est entre les mains des hommes et des femmes du Sud.

COLLOQUE - LES DÉFIS DE LA PLURALITÉ (suite)

IBRAHIM KONÉ, (CNCA COTE D'IVOIRE)

D'accord pour établir une typologie. Il faut aussi considérer les sociétés de radio et de télévision comme des entreprises. Il n'y a pas de règles préétablies. Il faut valoriser l'esprit d'entreprise (« entreprendre ») plus que l'entreprise elle-même.

EMILE OLOGOUDOU (ORTB)

L'ORTB est dispersé sur le territoire. Nous avons plusieurs sites. C'est un système de financement très complexe. Nous dialoguons avec le Ministère des finances pour le financement de nos frais de fonctionnement. Pour ce qui est des investissements, c'est autre chose. La France nous aide en télévision et l'Allemagne en radio. Le problème de l'aide multilatérale c'est la fameuse question de la contrepartie béninoise qui n'est jamais prévue à nos budgets.

BERNARD FELLER (SUISSE)

Il serait dangereux d'accepter du financement de l'extérieur pour les frais de fonctionnement. Les populations locales devraient supporter les radios rurales. L'ACCT a joué un rôle remarquable dans ce secteur. Le pluralisme rend les interventions étrangères plus difficiles.

Le mot clé, c'est l'autonomie. Il faut que chaque média jouisse d'une autonomie rédactionnelle et financière. Le Service public va devoir changer. On va lui demander de faire ses comptes. Il a un rôle primordial mais pas à n'importe quel prix.

Le pluralisme nous réserve un avenir brillant. Il faut s'en réjouir. En Europe, le privé a apporté des leçons au public. En Afrique, les ressources financières ne sont pas illimitées. Le travail qui se fait au Mali est remarquable.

PIERRE-PAUL TCHINDJI

L'Audimat ne doit pas déterminer le partage des revenus. Le Service public a des missions particulières et il doit être financé par l'État, la publicité venant s'ajouter à ce financement.

COLLOQUE - LES DÉFIS DE LA PLURALITÉ (suite)

GERVAIS MBARGA CRTV(CAMEROUN)

On peut identifier trois sources de financement :

- les redevances;
- les ressources propres de l'organisation (dont la publicité);
- la coopération internationale.

On devra compter de moins en moins sur le financement international à cause du pluralisme et parce qu'il faudra considérer les sociétés de radiotélévision comme des « affaires ».

Il faut éviter des excès :

- faire l'apologie de l'entreprise privée qui va tout régler;
- considérer le Service public est comme le « diable ».

Cotonou, le 23 novembre 1995.

LISTE DES PARTICIPANTS

BELGIQUE

CE

Roger Kaboré

CIRTEF

Réal Barnabé

David Bary

Jenny Bracke

Alain Cabaux

Étienne Derue

Aimé Dufromont

Anne Hansenne

Abdelkader Marzouki

Florence Péloquin

Alain Streignard

RTBF

Pierre Couchard

Simon-Pierre De Coster

Roger Roberts

Etienne Sévrin

BÉNIN

ORTB

Bonaventure Assogba

Michel Biao

Fréjus Bocco

Cyrille Chekete

Vincent Dassi

Claude da Silva

Pascal Dejboué

Pélu Diogo

Marie-Constance Egbo-Glele

Grégoire Gbenougan

André-Marie Johnson

Alphonse Kemado

Noellie Laloupo

Mouf Liady

Marie-Constance A. Melome

Roger Nahum

Emile Ologoudou

Philomène Osho

Marc Tchanou

Barnabé Zoundokpé

BURKINA FASO

UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

Serge-Théophile Balima

RTNB

Abel Nadié

Lézin Didier Zongo

BURUNDI

RTNB
Jeanne Hakizimana Shan

CAMEROUN

CRTV
Tanga Eyebe
Gervais Mberga
Anne Nsang

ESSTI
Pierre-Paul Tchindji

CANADA

SRC
Ousseynou Diop
Gaétan Lapointe
Marie-France Lemay
Murielle Pilon
Micheline Vaillancourt

CENTRAFRIQUE

RTC
Julien Ngoy
Jérôme Dounian-Doté

CONGO

RTVC
Sébastien Kamba

CÔTE D'IVOIRE

CNCA
Ibrahim Koné

RTI
Paul-Alfred Kadio
Jean-Claude Ouattara
Jacques Zinta

FRANCE

ACCT
Robert Lombaerts
Pasteur Nzinahora
Alimata Salambere
Jean-Pierre Schieffer

CFI
Renée Flament

FRANCE 3
Alain Ganne

PÉRISCOOP
Antoine Labey

RFI
Antoine Yvernault

RFO
Yves Dubois
Yves Rambeau

TV5 AFRIQUE
Denise Epoté-Durand

GABON

RTG
Franck Kamanbo

MALI

ORTM
Moussa Ouane
Abdoulaye Sidibe

RADIO-LIBERTÉ
Mbombo Penda Seidou

UNION DES RADIOS ET TÉLÉVISIONS PRIVÉES
Almany Touré

MAROC

RTM
Najib Boutbaiba

NIGER

ORTN
Moussa Abdou Saleye
Ibrahim Labo
Issouf Zoudi

RWANDA

ORINFOR
Emmanuel Rushingabigwi

SÉNÉGAL

RTS
Mamadou Diop

SEYCHELLES

SBC
Marguerite Hermitte

SUISSE

COOPÉRATION SUISSE
Bernard Feller

RTS
Jean-Claude Chanel

SSR
Paul Daniel

TCHAD

RNT
Hourmadji Moussa Doumgor
Dji-Adngar Ngarsetti

TOGO

TVT
Hantz Koffi
Kokou Soumsa
Pitang Tchalla

TUNISIE

ERTT

Mohamed Bouzaidi

Fatma Skandrani

Hamada Daoud

Mongi Chaffai

ZAIRE

ORTZ

Lututu Mabangou

